

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 30 Janvier 2020

Question n°10

**Autorisation de procéder, au titre de l'année 2020, à des recrutements pour des
remplacements et / ou renforcements ponctuels des services du SMICTOM**

L'an deux mille vingt, le **30 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Janvier 2020.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 3 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT, Alphonse M'BOUKOU.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS.

Étaient Absents : Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Michel TRITRE, Jean PAOLI, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 16 Janvier 2020

Date d'affichage : 7 Février 2020

DELIBERATION

VU la délibération n°22 du 30 Novembre 2017 autorisant le Président à signer une convention d'adhésion avec le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

En cours d'année, pour des remplacements de maladie, de congés maternité, de congés estivaux ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, il est fait appel à des agents contractuels via le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

Chaque recrutement de contractuels doit faire l'objet d'une autorisation par l'assemblée délibérante.

Hormis pour les congés estivaux, les remplacements pour maladie ou renforcement temporaire ne peuvent pas être anticipés et doivent être réalisés de manière urgente.

Afin de gagner en réactivité, il est donc proposé de voter une délibération cadre pour l'année 2020, autorisant le Président à procéder à des recrutements pour remplacements et / ou renforcements ponctuels des services du SMICTOM, via le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et ont été intégrés au niveau de l'appel de fonds 2020 voté le 21 novembre 2019.

Il sera rendu compte à l'assemblée délibérante des différents recrutements effectués.

Cette autorisation concerne exclusivement du personnel contractuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à procéder à des recrutements pour des remplacements et / ou des renforcements ponctuels dans les conditions détaillées ci-avant,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 07 Février 2020

09 Février 2020